



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 31 décembre 2015

### Vigilance de niveau jaune vagues-submersion sur le littoral vendéen

Les dernières prévisions de Météo France annoncent que le département de la Vendée pourra être placé au niveau de vigilance jaune pour le risque météorologique « vagues submersion », le vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 16h00 jusqu'au dimanche 3 janvier 2016.

Simultanément, le département de la Vendée sera également concerné par un épisode de vent avec des rafales de l'ordre de 90 km/h de force 6 à 7. La mer deviendra agitée avec un risque de déferlement de vagues.

Le préfet appelle le public à la vigilance et à la prudence quant aux risques éventuels de vagues-submersion. **Promenades et baignades sont à éviter compte tenu de ces conditions météorologiques défavorables.**

#### Conseils de comportement :

##### **Consignes générales :**

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune.
- Évitez de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

##### **Habitants du bord de mer :**

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.

##### **Plaisanciers :**

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

.../...



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Professionnels de la mer :**

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

### **Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :**

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

**Pour toutes informations :** [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

